

Note préliminaire

Tous les actes seront signifiés par l'Huissier de Justice

Tous les actes doivent comporter les différents postes du coût et la nature de l'émolument.

Le quantum ne fera pas l'objet d'une notation.

*Vous devez établir un **acte réel**, comportant toutes les mentions prévues pour sa validité sans aucune exception ni réserve.*

* * *

Monsieur Jean PEPIN, domicilié 2 allées des Raisins à 44000 Nantes, est propriétaire d'un local à usage commercial dans une copropriété sise 20 rue de la Vigne à 44000 Nantes.

Il a donné ce local à bail à Monsieur Jules BOUCHON prenant effet le 1^{er} octobre 1999 pour une durée de neuf années.

Le locataire, depuis janvier 2008, n'exploite plus son fonds de commerce, le local commercial n'est plus achalandé ni ouvert au public.

Monsieur Jean PEPIN, qui ne veut pas renouveler le bail, vient consulter Maître Odile ROBE, Huissier de Justice, 5 avenue de la Vignes à 44000 Nantes.

Rédiger l'acte utile, toutes les formalités préalables ayant été réalisées.

La copie de l'acte sera remise à une personne présente au domicile personnel de Monsieur BOUCHON

Suivant acte authentique au rapport de Maître LEGRAND Joël, notaire à 86000 Poitiers, 4 rue Voltaire, contenant reconnaissance de dette, enregistré le, Monsieur Guy TOURNAIS, demeurant à 37000 Tours, a prêté à Monsieur Jacques MAÎTRE, une somme de 20.000 €uros, exigible le 15 janvier 2008, pour les besoins de son commerce de maroquinerie sis à 86000 Poitiers, 5 rue d'Anjou.

Que par le même acte, Monsieur Jacques MAÎTRE a donné à Monsieur Guy TOURNAIS en nantissement son fonds de commerce de maroquinerie en garantie du remboursement des sommes prêtées.

Que ce nantissement a été régulièrement transcrit à la date du 20 Décembre 2006 au greffe du Tribunal de commerce de Poitiers (Vienne) sous les références

Qu'il reste dû, à ce jour, à Monsieur Guy TOURNAIS la somme de 8 000 €uros sur le montant initial de sa créance que Monsieur Jacques MAÎTRE s'obstine à ne pas régler.

Monsieur Guy TOURNAIS a appris que Monsieur Jacques MAÎTRE est titulaire d'un compte courant ouvert à la Société Générale, Agence de Poitiers, et vous demande de mettre en œuvre immédiatement la procédure adaptée pour récupérer son dû en délivrant l'acte à une personne habilitée.

Cette mesure d'exécution s'étant révélée infructueuse, Monsieur Guy TOURNAIS vous demande alors d'assigner Monsieur Jacques MAÎTRE devant la juridiction compétente.

Cet acte sera délaissé à une personne rencontrée à l'adresse du fonds de commerce.

Dans une courte note, vous indiquerez quelles sont les formalités obligatoires et nécessaires qui conduiront à la vente du fonds de commerce avec indication du principe justifiant cette procédure.